

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DFPE 162 Subvention (22 400 euros) et convention avec l'association Auteuil Petite Enfance (16e) pour le multi-accueil situé 5 ter - 7 rue Jean Cottin (18e).

Mme Céline HERVIEU, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Auteuil Petite Enfance ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 28 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU au nom de la 6e Commission;

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Auteuil Petite Enfance ayant son siège social 40 rue Jean de la Fontaine (16e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 22 400 euros est allouée à l'association Auteuil Petite Enfance pour le multi-accueil situé 5 ter - 7 rue Jean Cottin (18e).
(N° de dossier 2021_09057 - N° Tiers Paris Asso 197687).

Article 3 : La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021, et suivants, de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO